

CORÉE DU SUD

Des syndicalistes menacés d'arrestation

Index AI : ASA 25/18/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

À l'heure où les conflits sociaux se multiplient en Corée du Sud, Amnesty International appelle le gouvernement du président Kim Dae-jung à ne pas arrêter de syndicalistes en raison de leurs activités syndicales légitimes.

Des mandats d'arrêt ont été décernés à l'encontre de dizaines de syndicalistes, y compris des responsables ayant organisé des grèves cette semaine pour protester contre des licenciements économiques massifs. Amnesty International estime que les syndicalistes ont le droit d'organiser des grèves et de manifester contre les mesures gouvernementales qui affectent leurs droits économiques et sociaux, et qu'ils ne doivent pas être appréhendés pour avoir exercé ce droit.

Les autorités ont qualifié d'« illégale » la grève qui s'est déroulée cette semaine, à l'initiative de la Minju Nochong (Confédération coréenne des syndicats), en affirmant qu'il s'agissait d'une action dirigée contre le gouvernement plutôt que d'un conflit du travail. Des dizaines de syndicats affiliés à la Minju Nochong prévoient de se joindre à une série de grèves entamées cette semaine par les adhérents de syndicats du secteur public.

Au nombre des personnes menacées d'arrestation figurent Yang Kyung-kyu et Kim Ho-seun, coprésidents de la Fédération coréenne des syndicats des transports et des services publics et sociaux. Les deux dirigeants ont coordonné la grève de cette semaine et sont accusés d'être intervenus dans la grève du métro de Séoul. Plus de 60 membres du Syndicat du métro de Séoul risquent également d'être interpellés pour avoir pris part à ce mouvement de protestation.

Bien que les grèves se soient apparemment déroulées pacifiquement jusqu'ici, Amnesty International estime que les menaces d'arrestations et le déploiement massif d'unités antiémeutes de la police sur les lieux des grèves et des manifestations pourraient exacerber les tensions et déboucher sur des violences. L'organisation de défense des droits humains a appelé la police à faire preuve de modération.

S'il est indéniable que l'actuelle crise financière conjuguée à l'intransigeance des entreprises a placé le gouvernement dans une position difficile, il n'en demeure pas moins qu'arrêter des personnes pour des grèves non violentes constitue une mesure extrêmement dure, contraire aux normes internationales relatives aux libertés d'expression et d'association. Amnesty International considère qu'il est tout particulièrement important de garantir le respect des droits humains en période de crise économique.

Informations générales

Les relations entre patronat et salariés sont tendues depuis que la Corée est entrée dans la crise économique au début de l'année 1998. Le taux de chômage a grimpé à plus de 8 p. cent dans un pays où il n'existe aucun filet de protection social. Bien que la situation des syndicats se soit améliorée ces dernières années, l'exercice du droit à la liberté d'association demeure limité et les syndicalistes peuvent être arrêtés pour leurs activités légitimes. En 1998, des dizaines de hauts responsables syndicaux ont été appréhendés et traduits en justice pour avoir organisé des grèves. Au début de l'année 1999, les deux principales confédérations syndicales se sont retirées d'une « commission tripartite » mise sur pied par le gouvernement pour engager un dialogue entre les syndicats, le patronat et le gouvernement.

La Minju Nochong, qui affirme que la politique de restructuration des autorités se traduit par des licenciements économiques massifs, a appelé à l'adoption d'autres mesures en vue de sauvegarder l'emploi – notamment à une réduction du temps de travail – et à

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 75/99

une amélioration du système de sécurité sociale. La confédération prépare une série de grèves et de manifestations, qui se conclura par un grand rassemblement le Premier Mai |

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -